

# Remarques sur les entrepreneurs-architectes parisiens du siècle des Lumières

Valérie Nègre

La figure de l'entrepreneur-architecte, un maître de métier qui, parallèlement à ses occupations commerciales, donnait les dessins des édifices qu'il exécutait, a largement échappé à l'attention des historiens. C'est que jusqu'alors, l'entrepreneur de bâtiment a surtout été vu comme un gestionnaire et un technicien. La question de sa contribution à l'évolution des formes n'a que très rarement été posée<sup>1</sup>. La maîtrise de l'ensemble du processus de production (achat de terrains, conception, construction) grâce à la pratique simultanée de la profession d'entrepreneur et de celle d'architecte est pourtant loin d'être une question secondaire. Auguste Perret déplorait en 1937 que l'architecte ne puisse plus construire pour lui-même, mais fasse « construire par des entrepreneurs » : « En sorte que son rôle n'est plus celui d'un constructeur, affirmait-il, mais, simplement, d'un dessinateur, et, le mot surprendra sans doute... d'un notaire, qui dirige les travaux, tout comme un notaire, mais qui, préside dans les bureaux à des transactions<sup>2</sup>. » Une trentaine d'années plus tard, Fernand Pouillon, que ses « systèmes économiques » échafaudés pour être « [son] propre entrepreneur » avaient conduit en prison, assumait de « penser à la fois en organisateur, en financier, en ingénieur, en inventeur et en artiste »<sup>3</sup>. Aujourd'hui l'apparition récente de l'« architecteur », un professionnel assurant conjointement le rôle de contractant général et de concepteur de maisons, ainsi que la résurgence de la figure de l'entrepreneur-artiste invitent à s'intéresser à ceux qui conjuguèrent, bien avant le XX<sup>e</sup> siècle, pratiques entrepreneuriales et pratiques artistiques<sup>4</sup>.

---

1 Françoise Fichet-Poitrey n'aborde pas la question dans son article « La gloire et l'argent. Architectes et entrepreneurs au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue française de sociologie* 10, 1969, p. 703-723. Parmi les travaux récents qui traitent de l'apport des entrepreneurs à l'évolution des formes, voir Conor Lucey, *Building Reputations: Architecture and the Artisan, 1750-1830*, Manchester 2018, et Charlotte Duvette, « L'Évolution de la maison urbaine à Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le rôle de l'entrepreneur de bâtiment : propriétaire et constructeur ? », dans Valérie Nègre et Sandrine Victor (éd.), *L'Entrepreneur de bâtiment : nouvelles perspectives (Moyen Âge-xx<sup>e</sup> siècle)*, numéro thématique de la revue *Aedificare. Revue internationale d'histoire de la construction* 5, février 2020, p. 117-153.

2 Auguste Perret, « La rencontre des intellectuels », dans *Sillage*, 1<sup>er</sup> mai 1937, p. 301.

3 Fernand Pouillon, *Mémoires d'un architecte*, Paris 1968, p. 73, 102 et 154.

4 Par exemple Simon Borja et Séverine Sofio, « Productions artistiques et logiques économiques : quand l'art entre en régime entrepreneurial », dans *Regards sociologiques* 37-38, 2009, p. 23-43.

Cet article s'attache uniquement au cas des entrepreneurs constructeurs d'édifices. Il s'appuie sur des matériaux réunis à l'occasion d'enquêtes biographiques ainsi que sur une prosopographie en cours concernant 268 individus, membres du corps des experts jurés du bâtiment entre 1690 et 1790<sup>5</sup> et défend l'idée qu'en France, la figure de l'architecte artiste se construit surtout en opposition à celle de l'entrepreneur. Les représentations et les savoirs artistiques de ceux qui bâtirent une partie de la capitale méritent d'être mis au jour, même si ces derniers ne bénéficient pas d'une institution unique comparable à celle de l'Académie d'architecture. La notion de « communauté d'occupations » pourrait être un outil utile pour mener une telle enquête.

### La figure oubliée de l'entrepreneur-architecte

Le statut juridique de l'entrepreneur français de bâtiment mérite d'être rappelé en préambule. En principe, dans l'Ancien Régime, seul les maîtres, c'est-à-dire dans le bâtiment les personnes titulaires d'un brevet de maîtrise (de maçon, de charpentier, de serrurier ou autre), étaient habilités à passer des marchés pour exécuter les édifices. Autrement dit, seuls les maîtres pouvaient être entrepreneurs<sup>6</sup>. Les architectes, ceux du moins exerçant leur métier librement, n'étaient pas autorisés à fournir les matériaux et faire réaliser un ouvrage, même s'ils l'avaient conçu. À Paris, la juridiction de la maçonnerie poursuivait régulièrement ceux qui ne se soumettaient pas à cette règle<sup>7</sup>. En revanche, rien n'empêchait légalement les entrepreneurs de concevoir des édifices.

Les positions respectives des architectes et des maîtres de métiers par rapport à la commande étaient donc dissymétriques. D'un côté, les entrepreneurs avaient le droit de construire des bâtiments et à l'occasion d'en imaginer les plans ; de l'autre, le domaine d'action des architectes était limité au projet et à sa « conduite ». En France, exercer l'architecture librement, suivant le modèle prôné par Leon Battista Alberti au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, revenait à renoncer à l'entreprise.

5 Recherche collective financée par l'ANR « Pratiques des savoirs entre jugement et innovation. Experts, expertises du bâtiment, Paris 1690-1790 » [2017-2022]. Michela Barbot, Robert Carvais, Emmanuel Château, Valérie Nègre (éd.), avec la participation de Juliette Henu-Bélaud, Léonore Losserand, Josselin Morvan et Yvon Pouzennec. La recherche comprend une prosopographie des 268 experts (architectes et entrepreneurs) titulaires d'offices de 1690 à 1790.

6 Jean-Jacques Letrait, « La Communauté des maîtres-maçons de Paris au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue historique de droit français et étranger* 23, 1945, p. 215-266 et 25, 1948, p. 96-136. Robert Carvais, « La Force du Droit. Contribution à la définition de l'entrepreneur parisien du bâtiment au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire, économie & société* 14/2, numéro spécial *Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics* (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), 1995, p. 163-189 et « Le statut juridique de l'entrepreneur dans la France moderne », dans *Revue historique de droit français et étranger* 74, 1996, p. 221-252.

7 Carvais, 1995 (note 6) ; Alexandre Cojannot et Alexandre Gady, *Dessiner pour bâtir. Le métier d'architecte au XVIII<sup>e</sup> siècle*, cat. exp. Paris, Archives nationales, Paris/New York 2017, p. 42-43.

Si ce statut était convoité par certains maîtres d'œuvre, d'autres y voyaient une limitation de leur métier. Confier l'exécution d'un édifice à un autre conduisait à abandonner une partie importante des bénéfices et risquer de voir trahir ses intentions. C'est ce qui explique en partie qu'à Paris, au XVII<sup>e</sup> siècle, beaucoup d'architectes appartenaient encore à la communauté des maçons ; d'autres contournaient la loi en agissant indirectement par personnes interposées (parents ou associés), voire l'enfreignaient en contractant directement avec des clients<sup>8</sup>. Les dictionnaires généralistes de la période moderne reflètent ces pratiques. Antoine Furetière (1690) indique au mot « Entrepreneur » : « se dit premièrement des Architectes qui entreprennent les bâtiments à forfait ». En 1788, le *Dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le Monde* précisait que « Les Architectes font souvent le métier d'Entrepreneur ». Comme l'ont noté beaucoup d'historiens, les limites entre les deux professions restent floues tout au long de l'Ancien Régime. Si progressivement de plus en plus d'architectes renoncent au statut de maître de métier, les maîtres continuent de projeter des édifices et de se parer du titre d'architecte, bien après l'émergence de la figure de l'architecte libéral à la Renaissance.

On n'a pas assez remarqué que la limite entre les deux professions s'estompe même dans la construction privée, du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du siècle suivant. Alors que la séparation des architectes et des entrepreneurs semble accomplie à la fin des Lumières au sein de l'Académie d'architecture<sup>9</sup>, des Bâtiments du roi et des services administratifs des villes, ces praticiens se trouvent en concurrence dans les marchés privés. Les témoignages des contemporains ne manquent pas à ce sujet. Le président au Bureau des Finances de Paris, Michel Frémin, écrivait dans ses *Mémoires critiques d'Architecture* (1702) :

ce n'était pas la mode en ces temps là qu'un Limousin devenu Maître Maçon se titrât du nom d'Architecte, & qu'il se présentât dans le public, comme un homme d'importance et encore moins la mode qu'il faufilet avec les honnêtes gens, & que par des dehors d'équipage il suprimât aux yeux du peuple le souvenir de sa première condition. Ces Maçons restaient Maçons, & de la profession maçonnante l'on allait peu à la profession architecturante sans des épreuves autorisées & confirmées<sup>10</sup>.

Ce déplacement de la « profession maçonnante » à la « profession architecturante » décrit par cet officier compétent en matière de police de la voirie

<sup>8</sup> Ibid., p. 36-37 et p. 42-43.

<sup>9</sup> Claude Mignot, « La figure de l'architecte en France à l'époque moderne (1540-1787) », dans Guido Beltrami et Howard Burns (éd.), *L'Architetto : ruolo, volto, mito*, Venise 2009, p. 177-191.

<sup>10</sup> Michel Frémin, *Mémoires critiques d'Architecture*, Paris 1702, p. 348. À Londres, au même moment, Richard Neve se préoccupe des effets de la spéculation sur la qualité des édifices. *The City and Country purchaser, and builder's Dictionary*, Londres 1703, p. 71.

(et donc bien informé des opérations immobilières de la capitale) reste mal connu. Il s'accroît à mesure que les villes se densifient et s'agrandissent. À Londres, selon l'architecte anglais John Soane, la manière de construire les édifices change après la mort de Lord Burlington (1753) sous l'effet de la spéculation immobilière. Les maîtres (*master workmen*) cessent de travailler sous la direction des architectes et prennent le titre de *builders* (constructeurs). John Soane regrette que certains architectes participent à ce « système » en se faisant eux-mêmes entrepreneurs (*master builders*)<sup>11</sup>. Les études d'histoire urbaine confirment ces déclarations. Elles font ressortir les spéculations immobilières des maîtres de métier et des architectes dans les deux capitales après la Paix de Paris (1763) et la guerre de Sept Ans (1766)<sup>12</sup>. Les dimensions des opérations dans lesquelles ils s'impliquent vont de la simple maison à des ensembles pouvant comprendre plusieurs rues (*terrace houses ou row houses* en Angleterre). Les maîtres de métier jouent tantôt le rôle de promoteurs fonciers (acquisition du terrain, division en lots, revente), tantôt celui de promoteurs immobiliers (acquisition du terrain, division en lots, construction de maisons, revente), tantôt encore celui de promoteurs constructeurs (ils se chargent eux-mêmes de l'exécution des maisons). C'est à ces maîtres agissant comme architectes que Charles François Roland Le Virloys fait référence en 1770, dans son *Dictionnaire d'Architecture* :

dès qu'un homme aujourd'hui, sait un peu dessiner, il se donne pour Architecte ; il n'est pas jusqu'aux Appareilleurs, Menuisiers, & autres ouvriers de cette espèce, qui ont cette témérité. Un Maçon a-t-il bâti deux ou trois maisons de particuliers, il se décore du nom d'Architecte, & ensuite donne des plans & des projets de maisons à ceux qui ont la bonté de l'écouter, en leur insinuant qu'ils épargnent la dépense, médiocre, mais utile, des honoraires dûs à l'Architecte ; tandis que leur but n'est que de se soustraire à la subordination, &, par ce moyen, d'exercer toutes les tromperies auxquelles les ouvriers en bâtimens ne sont que trop adonnés<sup>13</sup>.

On pourrait réunir de très nombreux témoignages allant dans le même sens. En France, la Révolution ne met pas fin à ces pratiques. Les opérations immo-

11 C'est le cas de James Adam (1732-1794), William Chambers (1723-1796) ou George Dance le jeune (1741-1825) par exemple. John Soane, *The Royal Academy Lectures*, éd. par David Watkin, Cambridge 2000, lecture XI, p. 256.

12 Werner Szambien, « L'Architecture privée à Paris, construction et spéculation », dans *Les Architectes de la Liberté 1789-1799*, Paris 1989, p. 103-116 ; Pierre Pinon, « Les Lotissements de la rue Taitbout et du couvent des Capucins. La Chaussée d'Antin à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 113 et 114, 1986-1987, Paris 1988, p. 223-302 ; Annie Téraud, « Le "nouveau quartier de l'Europe" à Paris. Acteurs publics, acteurs privés dans l'aménagement de la capitale (1820-1839) », dans *Histoire urbaine* 19/2, 2007, p. 11-29.

13 Charles François Roland Le Virloys, « Architecte », dans *Dictionnaire d'Architecture*, t. I, Paris 1770, p. 91.

bilères des entrepreneurs-architectes se poursuivent pendant et après 1789. La suppression des communautés de métier et la création d'une seule et même patente à laquelle sont assujetties les deux professions accroît la confusion : « Sur cent maisons, pouvait-on lire dans les *Annales des Arts* de 1825, il n'en est pas dix dont la construction soit confiée à un architecte [libéral]<sup>14</sup>. » D'où les plaintes répétées des architectes mises en avant par l'historiographie<sup>15</sup>.

Certains se lancent dans un long combat pour protéger leur profession. Ils élaborent un texte déclarant leur activité « incompatible avec celle d'entrepreneur, industriel ou fournisseur de matières » (code Guadet, 1895), puis obtiennent la création d'un « Ordre » (1940) interdisant aux entrepreneurs de prendre le titre d'architecte et aux architectes d'entreprendre. Comme le notent François Loyer et Antoine Picon : « C'est moins contre les entrepreneurs eux-mêmes que contre ceux qui pratiquaient simultanément les deux professions » que les architectes s'élèvent<sup>16</sup>. Il n'en reste pas moins qu'en France, l'architecte est progressivement défini comme un artiste dont les pratiques sont à l'opposé de celles de l'entrepreneur. S'intéresser aux entrepreneurs-architectes n'est donc pas une tâche secondaire et l'on peut se demander pourquoi la question de leur apport à l'histoire des formes a été si rarement posée.

## Images et identités de l'entrepreneur de bâtiment

Pourtant la figure de l'entrepreneur-architecte émerge clairement dans l'espace public au XVIII<sup>e</sup> siècle. Retracer l'histoire de la production de ses représentations serait utile dans la mesure où elles modèlent nombre de documents sur lesquels travaille l'historien. On a bien remarqué que dans l'ensemble, la réputation de l'entrepreneur de bâtiment est mauvaise<sup>17</sup>. Trois traits de caractère récurrents lui sont reprochés : 1. C'est un homme qui agit pour l'argent, ce qui l'amène à se comporter fréquemment au mépris de la morale. 2. Il manque de connaissances, de convenances et de goût. 3. Enfin, il est par nature routinier et donc opposé aux inventions. Les architectes et les théoriciens de l'architecture participent activement à la construction de cette image.

Une anecdote rapportée dans le *Manuel du voyageur aux environs de Paris* (1802) opposant deux hommes très en vue du monde du bâtiment de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'architecte Claude-Nicolas Ledoux et l'entrepreneur des Bâtiments du roi Charles-Pierre Pécoul, beau-père du peintre David, met ces traits en lumière. Le propos concerne le plus grand chantier parisien du siècle des Lumières : la construction du mur et des barrières de l'octroi :

14 *Annales des Arts, spécialement de l'Architecture et des Sciences y relatives*, mars-avril 1825, p. 119.

15 François Loyer et Antoine Picon « L'Architecte au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Louis Callebaut (éd.), *Histoire de l'architecte*, Paris 1998, p. 154 et suivantes.

16 Ibid., p. 154.

17 Carvais, 1995 (note 6), p. 166.

Pécoul, entrepreneur des bâtiments de la Ferme, conçut un projet, et ce projet était de placer ça et là des bureaux de commis ; il le communiqua à l'architecte Le Doux, en lui disant : *Croyez-moi, cela suffit ; il ne s'agit que de gagner de l'argent : et avec de l'argent, on n'aura point de concurrence à craindre*. Plus sensible à la gloire qu'au pécule, Le Doux répondit au maçon ; *ego quoque, si essem Parmenio* ; le trait était piquant pour un homme qui aurait su la langue latine, il ne le fut pas moins pour Pécoul quand on le lui eut expliqué. Ledoux, de son côté, fit son plan, et tous deux furent présentés au ministre Calonne. L'un avait aligné de grands magasins et de petites guérites ; l'autre avait dessiné des monuments [...] La truelle demande des Barrières ; l'équerre commande des propylées ; le ministre [...] décida sans peine pour l'architecte<sup>18</sup>.

Ici, l'architecte et l'entrepreneur sont clairement opposés. L'un est désintéressé, tandis que l'autre cherche le profit. Claude-Nicolas Ledoux est lettré, Pécoul est ignorant. Il faut lui traduire et lui expliquer l'expression latine et le trait d'esprit de Ledoux (« Et moi aussi j'aimerais mieux l'argent que la gloire si j'étais Parmenion, mais je suis Alexandre et la pauvreté n'est pas ce que je crains. Je suis roi et non marchand »). Enfin, l'un dessine des magasins et des guérites, quand l'autre imagine des monuments.

Le portrait de Pécoul exécuté par David en 1784 (fig. 1) laisse subtilement transparaître ces traits. L'entrepreneur de bâtiment tient dans sa main gauche une tabatière en or, symbole de son attachement aux biens matériels et de sa réussite financière. La silhouette massive, les mains potelées, la position du corps tassé dans le fauteuil, l'expression même du visage contrastent avec la perruque, l'habit à boutons d'or, le gilet brodé et la culotte de satin noir. Le portrait suggère avec condescendance un écart entre l'homme et son costume. Pécoul semble appartenir à la catégorie des maîtres maçons pointés du doigt par Michel Frémin : seul son corps laisse transparaître sa première condition.

Au moment où Paris s'étend, les entrepreneurs passent pour des affairistes dont il faut se méfier. Sébastien Mercier décrit les plus opulents d'entre eux comme des « colonels » commandant à des armées de travailleurs<sup>19</sup>. Le polygraphe leur reproche de s'enrichir au dépend des citoyens et des ouvriers, sans se soucier de la « commodité publique ».

L'Académie d'architecture contribue dès sa création (1671) à diffuser l'idée de praticiens vénaux. Les « Ouvriers », écrit en 1673 le premier directeur de la compagnie, François Blondel, ne travaillent « que pour s'enrichir par toutes sortes de voyes »<sup>20</sup>. On notera que le terme « ouvriers » est employé à dessein pour

18 P. Villiers, *Manuel du voyageur aux environs de Paris*, Paris 1802, t. I, p. 63-64.

19 Louis Sébastien Mercier, *Tableaux de Paris*, Amsterdam 1787, p. 190-191 et p. 194.

20 François Blondel et Louis Savot, *L'Architecture Française des bastimens particuliers composée par M<sup>e</sup> Louis Savot*, Paris 1673, p. 18-19.





1 Jacques-Louis David,  
*Portrait de Charles-Pierre  
Pécoul*, 1784,  
huile sur toile, 91 × 72 cm,  
Paris, Musée du Louvre

rabaisser les maîtres de métier au rang de travailleurs manuels. Dans ses *Lettres sur l'Architecture* (1787), l'architecte Viel de Saint-Maux les décrit comme des dissimulateurs : « Il leur suffit de porter toujours le même habit & la même perruque pour faire croire que les gains sont modiques »<sup>21</sup>. En 1774, le rapporteur des « Objets à décider définitivement pour arrêter les statuts de l'Académie d'Architecture » estimait que l'entreprise devait être interdite à tous ses membres, même aux correspondants, « le caractère » d'un entrepreneur, précisait-il, étant « celui d'un homme qui veut gagner et qui doit vouloir gagner, cet esprit de gain a toujours quelque chose de vil, et est propre à entraîner dans les écarts de la probité des honoraires pour un particulier et pour son corps »<sup>22</sup>.

Un autre trait de caractère attribué aux entrepreneurs que les architectes et les théoriciens de l'architecture contribuent largement à façonner est leur manque d'instruction et d'érudition. Alors que dans son *Architecture pratique* (1624), le médecin Louis Savot renvoyait ceux qui voulaient connaître le « trait » et l'ornement tant au savoir des architectes qu'à celui des tailleurs de pierre, des maçons et des maîtres du bâtiment<sup>23</sup>, François Blondel au contraire,

21 Viel de Saint-Maux, *Lettres sur l'Architecture des Anciens...*, Paris 1787, p. 20-21.

22 « Objets à décider définitivement pour arrêter les statuts de l'Académie d'Architecture. » s. d. [1774 ou 1775], s. n. Archives nationales (désormais A. N.), O1/1931.

23 « D'autant que ce qui est du trait et de l'ornement a été enseigné par les architectes et que la connaissance de ces deux parties appartient plus aux maçons ou tailleurs de pierre et sculpteurs qu'au maître du bâtiment », Louis Savot, *L'Architecture française des bastimens particuliers*, Paris 1624, p. 18.

dans les notes ajoutées à la réédition de l'ouvrage (1673), dénie à ces derniers (à nouveau qualifié d'« Ouvriers ») toute connaissance, les accusant même d'édifier des bâtiments sans « solidité ny beauté, remplis de mille vilains ornemens appliqués sans jugement & sans ordre »<sup>24</sup>. Cordemoy ne dit pas autre chose dans son *Traité de toute l'Architecture* (1706) lorsqu'il affirme que « les défauts & le mauvais goût » viennent de ce que les maîtres de métiers « ignorent entièrement l'Architecture »<sup>25</sup>. Michel Frémin développe un argument plus social. Il va jusqu'à décrire les constructeurs de maisons qu'il nomme à son tour « ouvriers » comme des êtres vivant dans « l'ordure » et « la poussière », insensibles au soleil, à l'air et à l'humidité, « sans commerce avec les gens qui pourraient leur inspirer de beaux sentimens »<sup>26</sup>. Or comment savoir ce qui convient et ce qui est commode lorsque l'on évolue soi-même dans des lieux inconfortables ?

Le troisième trait de caractère courant attaché aux entrepreneurs est leur désintérêt, voire leur opposition à l'innovation. Dans son *Essai sur l'Architecture* (1753), l'abbé Laugier souligne à maintes reprises leurs « routines imparfaites »<sup>27</sup>. Alors que dans les « Arts frivoles » les nouveautés sont saisies « avec une espèce de fureur », dans les « Arts utiles » elles ont « une peine infinie à trouver crédit »<sup>28</sup>. Pour Laugier, ce sont les entrepreneurs qui retardent l'usage des architraves en plate-bande (linteaux droits formés de blocs de pierre). Ce sont eux également qui rejettent les combles briquetés expérimentés à Paris pour mettre les édifices à l'abri des incendies<sup>29</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Claude-Nicolas Ledoux ne fait que reprendre ce poncif lorsqu'il oppose « l'artisan routinier » à l'« homme qui déploie son génie » (l'architecte)<sup>30</sup>.

Comme on le voit, certaines de ces représentations sont contradictoires. Tantôt l'entrepreneur est assimilé à un « ouvrier », c'est-à-dire à un travailleur manuel, pauvre, sans éducation et sans commerce avec les élites ; tantôt il apparaît comme un personnage loin de la truellerie, opulent, habile à se faufiler dans différents milieux. En Angleterre, Matthew Darly caricature le briquetier constructeur de maison Thomas Prior (1772) sous les traits d'un macaroni dont les vêtements à la dernière mode masquent le rang (fig. 2). Comme Charles-Pierre Pécoul, Thomas Prior est présenté comme un personnage attentif à son

24 Blondel/Savot, 1673 (note 20), p. 18-19.

25 Cordemoy, *Nouveau traité de toute l'Architecture ou l'Art de bastir ; utile aux entrepreneurs et aux ouvriers*, Paris éd. 1714 (1<sup>e</sup> éd. 1706), p. 1.

26 Frémin, 1702 (note 10), p. 8 et suivantes.

27 Abbé Laugier, *Essai sur l'Architecture*, Paris 1755, 2<sup>e</sup> éd., p. 146.

28 Id., *Observations sur l'Architecture*, La Haye 1765, p. 296 et p. 303.

29 « Y aurait-il de l'injustice à soupçonner que les Charpentiers, secrètement protégés par les Entrepreneurs, on fait rejeter cette invention ? », *ibid.*, p. 304. « Combien n'a-t-il pas fallu de temps pour introduire l'usage des architraves en plate-bande ? Malgré l'exemple des monuments antiques, tous nos petits entrepreneurs décidaient la chose impossible », *ibid.*, p. 296.

30 Claude Nicolas Ledoux, *L'Architecture considérée sous le rapport de l'Art, des mœurs et de la législation*, t. I, Paris 1804, p. 223.





- 2 Matthew Darly, *The Macaroni Bricklayer prior to any other Bricklayer*, 17 septembre 1772, gravure sur cuivre à l'eau-forte, 17,7 × 12,6 cm, Londres, British Museum

apparence, cherchant à s'adapter à un milieu social qui n'est pas le sien. Il n'est pas inutile de remarquer qu'entre ces deux images la première a plus profondément marqué les historiens de l'art. L'artisan du bâtiment a longtemps été vu comme un travailleur manuel, de condition modeste, ne sachant ni écrire, ni dessiner.

Il conviendrait de confronter cet ensemble de stéréotypes aux représentations que les entrepreneurs de bâtiment donnent d'eux-mêmes. Comment se présentent-ils ? Peut-on repérer des représentations communes à certains groupes ? L'examen des documents produits par les communautés et les confréries de métier ne saurait suffire pour répondre à ces questions. Plusieurs études laissent penser que les valeurs et les comportements des maçons, charpentiers, serruriers et autres artisans travaillant pour les Bâtiments du roi, par exemple, étaient plus homogènes que ceux des maîtres affiliés à une même communauté. Les renseignements dont on dispose sur Charles-Pierre Pécol, évoqué plus avant, confirment sa mobilité sociale et son enrichissement. Fils d'un maître menuisier de condition modeste<sup>31</sup>, le praticien réussit à intégrer le cercle privilégié des entrepreneurs travaillant pour l'administration royale<sup>32</sup>, puis grâce à ses alliances familiales celui des architectes et des peintres<sup>33</sup>. Après avoir obtenu pour son fils destiné à l'entreprise une place d'élève à l'Académie d'architecture, l'entrepreneur finance son voyage à Rome où l'administration lui procure un logement à l'Académie de France et tous les appuis nécessaires pour lui permettre de « connaître la façon de construire des anciens »<sup>34</sup>. Les courriers échangés à l'occasion de ses demandes attestent l'estime que lui portait le directeur des Bâtiments du roi. Notons par ailleurs que la bibliothèque de Charles-Pierre Pécol comptait à sa mort six cent dix volumes dont de nombreux livres d'histoire, de littérature (Homère, Rabelais, Corneille, Molière, La Fontaine, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Helvétius, de La Harpe) ainsi que deux

31 Pierre Pécol (1700-1732). À sa mort (prématurée) le maître menuisier était locataire d'une maison appartenant au Premier commis des bâtiments du roi dans laquelle il occupait deux pièces et une cuisine. Ces biens se montaient à 3 162 livres auxquels il convient d'ajouter 901 livres de matériel inventorié dans son atelier. A. N. Inventaire après décès de Pierre Pécol, 8 octobre 1732, MC/ET/XLII/364 et contrat de mariage de Pierre Pécol et Marie Julie Pannelle, 25 nov 1725, MC/ET/XLII/343.

32 Charles Pierre Pécol se marie le 12 décembre 1757 avec Marie Louise Lalouette dont le grand-oncle Julien Oré et l'oncle Jean Letellier étaient de puissants entrepreneurs des bâtiments du roi. Il se remarie vers 1773 à la sœur de l'architecte du roi Nicolas Marie Potain, elle-même veuve de l'architecte du roi Gabriel de Lestrade et sœur de Pierre Marie Potain, ingénieur des ponts et chaussées. Il marie sa fille aînée en 1782 avec le peintre David et sa troisième fille avec l'architecte Auguste Cheval de Saint-Hubert, vers 1790.

33 A sa mort, Pécol était propriétaire de quatre maisons urbaines, dont celle où il habitait (rue du coq Honoré) estimée à 243 560 livres et d'une maison de campagne située à Favière (dénommée prieuré de St Ouen) acquise le 7 février 1791 moyennant la somme de 176 000 livres. À son service travaillaient au moins cinq domestiques et trois commis. « Arrêté de compte », 24 ventôse an III, A. N. MC/ET/IV/901 et Inventaire après décès, 2 brumaire an III [23 octobre 1794], MC/ET/IV/897.

34 Lettre du Directeur des Bâtiments du Roi à Vien datée du 3 septembre 1779. A. N. O1/1932 (1) et lettre de Charles Pierre Pécol « entrepreneur au département de Paris » au Directeur des Bâtiments du Roi datée du 29 août 1779, A. N. O1/1932 (1).

journaux (le *Journal politique*, et le *Mercure de France*)<sup>35</sup>. Les menuisiers et sculpteurs d'ornements des Bâtiments du roi Jacques Verbeckt (1704-1771), Honoré Guibert (1720-1791) et Jules Antoine Rousseau (1710-1782) agissent semblablement. Pour leurs fils destinés à l'entreprise, ils obtiennent directement du directeur des Bâtiments du roi des places d'élèves à l'Académie de peinture et de sculpture. Comme Pécoul, Guibert est prêt à financer le voyage de son fils à Rome. La lettre de soutien de Charles-Nicolas Cochin à sa demande de logement à l'Académie de France montre qu'une telle requête ne paraissait déplacée ni à l'administration ni à certains académiciens<sup>36</sup>. Il est évident que ces comportements ne saurait être considérés comme représentatifs de tous les maîtres de métiers employés par l'administration royale. Néanmoins, ils invitent à réévaluer les écarts culturels et intellectuels entre entrepreneurs et architectes au service du roi.

Un ensemble de 82 inventaires après décès réunis à l'occasion d'une enquête en cours sur les experts jurés du bâtiment parisien fournit des informations sur un autre groupe d'entrepreneurs. Les membres de ce corps d'officiers créé par le roi en 1690 pour éclairer les juges et les particuliers en matière d'art de bâtir, composé à l'origine de 25 entrepreneurs et de 25 architectes formaient une élite de la construction<sup>37</sup>. Il ressort des données extraites de ces inventaires que les grandes bibliothèques se trouvaient autant, sinon plus, chez les experts entrepreneurs que chez les experts architectes. Sur les cinq individus possédant des bibliothèques de plus de 1000 volumes, trois étaient entrepreneurs et deux architectes. Quant aux huit experts possédant entre 500 et 1000 volumes, cinq étaient entrepreneurs, deux architectes et un avait abandonné l'entreprise pour devenir architecte<sup>38</sup>. Les inventaires après décès permettent également de repérer un petit nombre d'experts collectionneurs (16 % du corpus). Là encore, les

35 Inventaire après décès de Charles Pierre Pécoul, 2 brumaire an III [23 oct 1794], MC/ET/IV/897.

36 Cochin écrivait : « Il ne peut être qu'avantageux que dans ce genre d'artistes, il s'en forme quelques uns qui soient instruits dans le bon goût par l'étude des ornements antiques. Ils donnent l'exemple aux autres. » *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome*, t. XII (1764-1774), 1902, p. 233, n° 6086, lettre de Cochin au marquis de Marigny, le 27 avril 1769, citée par Jean-Baptiste Corne, *Orner le pouvoir. L'œuvre des frères Jules-Hugues et Jean-Siméon Rousseau, peintres, sculpteurs des Bâtiments du roi (1767-1816)*, thèse en histoire de l'art, Ecole pratique des hautes études, février 2021, p. 94 et suivantes.

37 Sur les experts du bâtiment, voir Robert Carvais, *La Chambre des bâtiments (juridiction de la maçonnerie). Une institution judiciaire de la construction du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat d'état en droit, Université Panthéon-Assas Paris II, 2001, et Nicolas Lemas, « Les Hommes de plâtre, contribution à l'étude du corps des experts-jurés parisiens sur le fait des bâtiments au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Mémoires de la fédération des sociétés historiques Paris Ile-de-France*, t. 54, Paris 2003, p. 93-148.

38 Les bibliothèques de plus de 1 000 volumes sont dans les mains de trois entrepreneurs experts : Pierre De Vigny (3 085 volumes) ; Jean François Jacob (1 385 volumes) et Louis Siguy (1 080 volumes) et deux architectes experts : Paul Antoine Bouchu (2 261 volumes), Nicolas Delespine (1 398 volumes). Les entrepreneurs experts possédant entre 500 et 1000 volumes sont : Jean-Baptiste Bailly (519 volumes), Guillaume Caqué (598 volumes), Pierre Caqué (778 volumes), Charles Isaac Doussin (587 volumes), Jean Charles Nepveu (537 volumes) ; les architectes entrepreneurs sont : Jean Michel Poirin (533 volumes), Jean Etienne Villetard (716 volumes) ; l'entrepreneur devenu architecte est Jacques Denis Antoine (831 volumes).

experts architectes ne se distinguent pas nettement des experts entrepreneurs. Si les entrepreneurs sont un peu moins nombreux et leurs collections plus modestes, ils accumulent eux aussi des tableaux, des dessins, des estampes, des médailles et des livres<sup>39</sup>. Ils sont par ailleurs plus nombreux à posséder des portraits de famille (24 entrepreneurs contre onze architectes) et plus nombreux aussi à posséder des portraits personnels (treize entrepreneurs contre sept architectes et deux entrepreneurs devenus architectes)<sup>40</sup>. Ces portraits dont aucun historien, à notre connaissance, n'a signalé l'existence, figurant dans les cabinets de travail, les chambres à coucher ou les salons de compagnie, étaient pour la plupart peints sur toile. Ils prenaient plus rarement la forme de bustes. On sait par exemple que l'entrepreneur expert Julien Védy (1697-1780), « Serrurier & Machiniste ordinaire du Roi & de ses Menus Plaisirs », avait fait réaliser son buste en plâtre sur un « pied en colonne le tout bronzé »<sup>41</sup>. Malheureusement ces portraits ne nous sont pas connus et il est impossible pour l'heure de dire s'ils présentaient des caractéristiques communes. Le seul portrait retrouvé à ce jour parmi les vingt-deux repérés, celui de l'entrepreneur expert Thomas Arnoult (1707-1777)<sup>42</sup>, ouvre néanmoins des pistes de recherche (fig. 3).

Les rares informations dont on dispose sur ce maître d'œuvre indiquent qu'il était à la fois maître maçon (brevet de maîtrise obtenu en 1729) et architecte. Dans son *Architecture française* (1752), Jacques-François Blondel loue « l'ordonnance et la composition » de ses projets d'agrandissement de l'École de chirurgie<sup>43</sup>. L'entrepreneur expert habitait le pavillon droit du collège Mazarin dont il était l'architecte. Son inventaire après décès nous apprend qu'il était aussi « architecte de la Sorbonne », « architecte du collège du Plessis » et « architecte de la paroisse St Paul ». Il bâtit, en association avec son frère

39 Parmi ceux qui possèdent des collections figurent six entrepreneurs experts : Guillaume Caqué, Jean François Jacob, Jean Charles Nepveu, Michel Paumier, Louis Siguy, Nicolas Yvert ; cinq architectes experts : Paul Antoine Bouchu, Pierre de Vigny, Claude Guillot Aubry, Louis François Petit Radel, Jean Baptiste Martial Poulain ; et deux entrepreneurs experts devenus architectes experts : Jacques Denis Antoine, Charles Ju.

40 Les entrepreneurs experts possédant des portraits d'eux-mêmes sont : Thomas Arnoult, Jean Aumont, Pierre Caqué, Guillaume Caqué, Pierre De Vigny, Sulpice Gaubier, Jean Louis Giraud, Charles Ju, Pierre Le Besgue, Jean Baptiste Loir, Jean Charles Nepveu, Charles Nicolas Soisson, Julien Védy ; les architectes experts : Nicolas François Delcourt, Claude Guillot Aubry, Jacques Antoine Payen, Louis François Petit Radel, Jean Michel Poirin, Jean-Baptiste Martial Poulain, Jean-Baptiste Puisieux. Les entrepreneurs devenus architectes : Jacques Denis Antoine, Pierre Henry Martin.

41 A. N., Inventaire après décès du 19 décembre 1780, MC/ET/XIX/845. L'inventaire après décès de l'architecte expert Jean Baptiste Puisieux mentionne aussi « Dans un cabinet », « un buste de plâtre bronzé représentant le portrait du S de Puisieux », A. N., Inventaire après décès du 3 février 1776, Z/2/3753.

42 A. N., Inventaire après décès du 29 août 1777, MC/ET/VI/812. Il obtient son brevet de maîtrise de maçonnerie en 1729 et achète son office d'entrepreneur expert en 1738.

43 Jacques François Blondel, *L'Architecture Française, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels & édifices les plus considérables de Paris*, t. II, Paris 1752, p. 85, note c.



- 3 Anonyme, Portrait traditionnellement identifié comme celui de Thomas Arnoult (1706-1777), huile sur toile, 80 × 62,5 cm, collection particulière



- 4 Jules-Alexis Cornu, Détail de l'atelier du maître serrurier et sculpteur Jean-Louis Callier, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Besançon, Musée du Temps

charpentier, une maison à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue de la Tableterie. Néanmoins, son activité d'architecte nous est à peu près inconnue<sup>44</sup>.

Celle d'expert entrepreneur est un peu mieux documentée. Thomas Arnoult achète son office en 1738<sup>45</sup>. Le tableau pourrait correspondre à celui qui était accroché dans son cabinet de travail au côté de celui de sa femme et de sept autres membres de sa famille. Vêtu d'une chemise garnie de mousseline brodée et d'une robe de chambre, l'entrepreneur-architecte paraît confortablement installé dans son cabinet en train de dessiner, un porte-crayon dans la main droite et le coude gauche appuyé sur un volume de petite taille. Le dessin ne permet pas d'identifier un édifice ou un objet précis, mais il est simple, formé de quelques traits géométriques. Sur la tranche du livre figure le titre *Coutume de Paris*. L'attitude de l'entrepreneur (en train de dessiner) et les objets qui l'entourent (porte-crayon, compas, recueil de lois) font valoir son savoir géométrique et juridique. Il est significatif de voir qu'il ne choisit pas de se montrer dans l'un de ses « magasins » ou « ateliers », au milieu des hommes qu'il emploie, tel le maître serrurier et sculpteur bisontin Jean-Louis Callier (1751-1843) (fig. 4). Aucun projet imaginé ou réalisé n'apparaît à l'arrière-plan, comme dans certains portraits d'architectes<sup>46</sup>. L'accent est porté conjointement sur les savoirs faisant des experts (entrepreneurs ou architectes) des « gens connaissant » : la géométrie pratique nécessaire au « toisé » et à l'estimation des ouvrages, et le droit public de la voirie. Les jetons frappés au moment de la création du corps matérialisent ces mêmes compétences (fig. 5). Sur l'avvers du jeton, une allégorie féminine reporte des mesures sur un plan, surmontée de l'inscription : « *Omnia cum pondere numero et mensura* » (Tout avec poids, nombre et mesure) ; au revers, la phrase : « *Recti irrequieta cupido* » (Désir incessant du droit) circonscrit deux édifices classiques monumentaux et un fil d'aplomb. Sur d'autres jetons encore, l'effigie du roi gravée au recto (avec la même inscription) souligne le caractère royal du corps des experts. Comme Jean-Louis Callier, Thomas Arnoult met en valeur sa pratique du dessin, un art permettant de souligner sa double compétence, pratique et théorique. On notera que dans les deux cas, les artisans se prévalent de savoirs passés sous silence dans les représentations construites par les contemporains.

## Les savoirs artistiques des architectes-entrepreneurs

Ces remarques conduisent à se demander comment les entrepreneurs-architectes concevaient les maisons qu'ils dessinaient. Leurs savoirs et leurs

44 Le propriétaire est « Arnoult François, maître charpentier et consort et le requérant ou entrepreneur du permis Arnoult [maître maçon] » 28 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1740, A. N. Y9506A, n°109, 110.

45 Il résigne le 24 décembre 1765, mais obtient le statut d'« honoraire » de 1766 à 1777.

46 Pour la composition des portraits d'architectes, voir Laurent Baridon, « La main et le compas. Remarques sur la représentation des architectes à l'époque moderne », dans *Predella* 3, 2011, p. 42.





- 5 Jetons de présence des experts et greffiers des bâtiments, 1690, cuivre, diamètre : 2,8 cm, collection particulière

pratiques constructives les portaient-ils à innover techniquement ou formellement ? Quelle connaissance avaient-ils des principes de l'art de la « distribution » considéré par les théoriciens comme une partie essentielle de l'architecture ? et que savaient-il des convenances sociales qui déterminaient cet art ?

Il vaut la peine de rappeler qu'à Paris, la communauté à laquelle appartenaient les maîtres maçons était un organe « semi-public ». L'une de ses missions était la sécurité des citoyens. Outre les visites régulières des chantiers en cours dans la cité, les maîtres maçons devaient, en cas d'incendie, se mettre à la disposition des officiers de police et, lors des inondations, se rendre auprès de leurs clients pour dresser un état des dégâts occasionnés par l'eau<sup>47</sup>. Beaucoup possédaient une connaissance approfondie des maisons parisiennes, de leur distribution comme de leur construction. Leur occupation itinérante leur donnait la possibilité de comparer un grand nombre d'édifices, d'apprécier leurs qualités comme leurs défauts et d'observer à l'occasion des fréquents travaux de réparation, la durabilité des matériaux et des dispositifs dans le temps. Les conversations échangées avec les occupants leur procuraient de surcroît une connaissance fine des usages et des attentes des propriétaires et des locataires. Les archives de l'activité inventive et les enquêtes biographiques montrent que ceux qui se disaient inventeurs visaient à rendre les édifices plus sûrs, plus salubres, plus commodes, mais on manque pour l'heure de sources témoignant de la mise en œuvre de ces inventions<sup>48</sup>.

Deux sources nous renseignent sur l'intérêt que les entrepreneurs portaient à la « distribution ». La première est l'un des recueils bien connus de la théorie architecturale : *L'Architecture Moderne ou l'Art de bien bâtir pour toutes Sortes de personnes tant pour les maisons des particuliers que pour les Palais* (1728)<sup>49</sup>. L'histoire de ce recueil, réédité en 1764 et publié à deux reprises sans nom d'auteur, est à ce jour mal connue. On sait que le libraire Claude Jombert confectionna l'ouvrage à partir d'un ensemble de planches achetées en 1726 à un entrepreneur-architecte du nom de Tiercelet<sup>50</sup>. En revanche, on ignore pour quelle raison celui-ci réunit un si grand nombre de modèles. Avait-il en vue de publier un traité plus complet que celui rassemblé un siècle plus tôt par l'architecte du roi Pierre Le Muet (qui n'en proposait que onze) ? Ces exemples lui servaient-ils dans sa pratique quotidienne pour que chaque particulier puisse

47 Letrait, 1948 (note 6), p. 101 et suivantes.

48 Nous nous permettons de renvoyer à notre livre *L'Art et la matière. Les artisans, les architectes et la technique (1770-1830)*, Paris 2016.

49 [Tiercelet et Claude Jombert], *L'Architecture Moderne ou l'Art de bien bâtir pour toutes Sortes de personnes tant pour les maisons des particuliers que pour les Palais*, Paris 1728, 2 vol. in-4.

50 Wolfgang Herrmann, « The Author of the "Architecture Moderne" of 1728 », dans *Journal of the Society of Architectural Historians* 18/2, mai 1959, p. 60-62. « Claude Augustin Tiercelet, âgé de 33 ans, fils de Gilles Tiercelet, architecte Entrepreneur des Bâtiments à Paris a composé l'Architecture Moderne en 1728 en deux tomes à l'honneur de vous représenter que depuis l'âge de 12 ans il a travaillé à l'architecture ». A. N. O1/1909.

« faire le choix de quelque chose qui ait rapport à ce qu’[il] désire »<sup>51</sup> ? Si l’on en croit la page de titre, l’entrepreneur aurait tiré ces exemples de constructions réelles<sup>52</sup>. Quoi qu’il en soit, une différence apparaît entre les maisons modèles de Pierre Le Muet et celles de l’entrepreneur : les premières sont disposées sur des terrains abstraits, de forme orthogonale, tandis que les secondes occupent, pour un tiers environ, des parcelles irrégulières. L’un des intérêts du recueil est ainsi de montrer comment tirer le meilleur parti de terrains difficiles tout en respectant les principes de « convenance », de « commodité » et de « beauté ». Notons que l’auteur ne se contente pas de donner un exemple d’habitation pour chaque largeur de terrain, il propose des variantes selon l’état et l’activité de l’occupant : artisan, marchand ou autre. L’une des distributions enseigne ainsi à loger « une personne à équipage » dans une petite parcelle de 21 pieds par 39 (6,82 x 12,66 m). Pourrait-on déduire de cette observation que les entrepreneurs traitaient la « distribution » de manière plus pragmatique que les architectes ? Le fait qu’un recueil aussi connu que *L’Architecture Moderne...* ait longtemps été attribué à l’architecte Charles Briseux, alors même que le nom de l’entrepreneur Tiercelet figurait dans l’avertissement de la deuxième édition (1764) et dans plusieurs écrits du principal théoricien de l’architecture française, Jacques-François Blondel, révèle en tout cas l’emprise des images de l’entrepreneur discutées plus avant sur les historiens.

Le deuxième document est plus tardif ; il atteste l’usage de plans types par les entrepreneurs. Il s’agit d’une lettre envoyée aux *Annales des arts* en juillet 1824, sous le pseudonyme « Du Libage, Entrepreneur de Bâtiments, rue des Maçons ». Le courrier décrit une ficelle permettant de contourner le règlement obligeant les maîtres d’œuvre à déposer les plans des édifices avant que l’alignement ne soit connu. Elle consiste à utiliser des « passe-partout ». Par ce terme, l’entrepreneur entend des plans types : un plan d’angle obtus, un plan d’angle aigu et un plan entre mitoyen :

J’ai toujours un certain nombre de ces plans préparés à l’avance : mon commis en fait des copies dans ses moments perdus. [...] de cette façon j’ai tout le temps pour étudier mes projets à mon aise. Je fais approvisionner mes matériaux pendant que l’on délibère sur ma demande : je commence les fouilles de fondations aussitôt que la réponse m’est parvenue, et pendant que mes terrassiers cherchent le fond solide, je rédige mes plans définitifs<sup>53</sup>.

<sup>51</sup> Tiercelet/Jombert, 1728 (note 49), préface, n. p.

<sup>52</sup> La page de titre de l’édition de 1728 indique : « Soixante Distributions de Maisons, la plupart nouvellement Bâties, avec leurs Plans, Elevations & Coupes, Levez & Dessinez très-exactement ».

<sup>53</sup> « A Monsieur le Rédacteur des Annales [signé Du Libage, Entrepreneur de Bâtiments, rue des Maçons] », *Annales des arts, spécialement de l’Architecture et des Sciences y relatives*, [3<sup>e</sup> livraison] 1824, p. 135.

La méthode n'est pas étrangère aux architectes qui modélisent les projets de maisons ou de monuments, mais l'éventuelle continuité entre cette méthode venue « d'en bas » et les méthodes plus savantes nous échappent. On sait qu'à Londres et à Dublin, de nombreux maîtres de métiers architectes (*builders*) contribuent à mettre au point le modèle de la maison en brique à trois fenêtres, la « *three-bay brick house* »<sup>54</sup>. Mais ces constructeurs savent aussi s'adapter à des propriétaires plus aisés. En 1781, à Paris, rue des Bons-Enfants, le maître maçon François Guireaud de Talairac empile audacieusement les étages jusqu'à construire la maison la plus haute de Paris (neuf étages)<sup>55</sup>. Il adopte en revanche le modèle existant de la maison à jardin suspendu à la Chaussée d'Antin, où il vise une clientèle plus riche. Si le terrain est divisé en lots presque identiques, l'entrepreneur joue sur un répertoire de formes variées présentes dans les riches maisons de plaisance. Le maçon bâtisseur fait preuve d'une capacité d'appropriation de modèles qui interroge son savoir architectural et sa connaissance des recueils d'architecture domestique. Dans son étude sur les constructeurs de Londres et de Dublin, Conor Lucey insiste sur le fait que les entrepreneurs ne pouvaient se permettre d'ignorer la mode. On se doute que ceux qui travaillaient à Paris se devaient également de répondre à une clientèle « se piqu[ant] d'avoir du goût, & v[oulant] en même tems se procurer toutes les commodités possibles »<sup>56</sup>.

\* \* \*

Ces remarques montrent l'intérêt qu'il y aurait à mettre au jour les logiques qui fondent les représentations de l'entrepreneur de bâtiment. On voit que si celui-ci ne réclame pas un statut collectif distinct de celui des maîtres de métier, s'il ne bénéficie pas d'une institution comparable à l'Académie d'architecture, on ne saurait en conclure qu'il se présente comme un individu isolé poursuivant des stratégies individuelles. Les experts jurés du bâtiment – qu'ils soient entrepreneurs ou architectes – semblent se donner une identité commune et un même projet politique : s'imposer au côté des membres de l'Académie d'architecture comme conseillers du roi en matière d'architecture. Le décor du « tableau » sur lequel étaient inscrits leurs noms (que nous avons analysé ailleurs) témoigne de leur désir d'apparaître comme des praticiens au service du bien-être public et de la gloire du souverain<sup>57</sup>. À ce placard de caractère auto-promotionnel s'ajoute le

54 Lucey, 2018 (note 1), chapitre « Design and the “street house” », p. 81 et suivantes.

55 Sur cet entrepreneur, voir Duvette, 2020 (note 1).

56 Tiercelet/Jombert, 1728, (note 49), préface, n. p.

57 Sur ce tableau, voir Nègre, 2016 (note 48), p. 60-61. Voir également Carvais, dans Cojannot/Gady, 2017 (note 7), p. 45-46.

premier périodique spécialisé d'architecture – l'*Almanach du bâtiment* – dont ils assurent l'édition à partir de 1774 au moins<sup>58</sup>. Ces documents permettent de mieux comprendre l'opposition de l'Académie d'architecture à la création d'un corps composé pour moitié d'architectes et pour moitié d'entrepreneurs. Cette compagnie à « deux colonnes » pourrait bien avoir facilité l'accès à la commande des maîtres de métier et ce faisant, leur déplacement social et intellectuel.

Même si elles demeurent à ce stade fragmentaires, les données recueillies sur les entrepreneurs des Bâtiments du roi et les experts jurés permettent d'interroger les différences culturelles et intellectuelles entre architectes et entrepreneurs constructeurs. Elles incitent à observer ces praticiens selon leurs « communautés d'occupations » plutôt que leur communauté de métiers. De ce point de vue, les papiers décrits dans les inventaires après décès font apparaître un autre groupe dont l'étude pourrait se révéler fructueuse : les entrepreneurs appointés à l'année (souvent sous le nom d'« architecte ») pour entretenir et gérer les biens de riches particuliers ou d'institutions. L'étude de tels groupes pourrait apporter un éclairage aux recherches en cours sur la contribution des artisans au mouvement des Lumières<sup>59</sup>.

---

58 Nicolas Lemas, « Les Pages jaunes du bâtiment au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur une source méconnue de l'histoire du bâtiment parisien », dans *Histoire urbaine* 12, 2005, p. 146-175.

59 Nous ne citons ici que Paola Bertucci, *Artisanal Enlightenment. Science and the Mechanical Arts in Old Regime France*, Londres/New Haven 2017 et la publication plus récente : Lauren R. Cannady and Jennifer Ferng (dir.), *Crafting Enlightenment. Artisanal Histories and Transnational Networks*, Liverpool University Press and University of Oxford, 2021.